

N / Réf CAAF/GA/AE/2007

V / Réf

**UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**COMMISSION DES AFFAIRES AFRICAINES**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**XIX<sup>ème</sup> CONGRES DES NOTAIRES D'AFRIQUE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**17 AU 20 NOVEMBRE 2007**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**ALLOCUTION D'OUVERTURE  
DU PRESIDENT DE LA C.A.AF/UINL**

- Mesdames et Messieurs les Représentants des Hautes Institutions  
de l'État

- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des  
Organisations Internationales Accrédités près la République  
Algérienne, Démocratique et Populaire ;

- Mesdames et Messieurs les Représentants des Hautes Institutions  
Judiciaires de l'État ;

- Mesdames et Messieurs les Représentants des Professions  
Juridiques;

- Chères Consœurs, Chers Confrères
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

C'est à la fois avec un immense plaisir et une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui, au nom de la Commission des Affaires Africaines de l'Union Internationale du Notariat Latin (C.A.AF/UINL) pour vous remercier très sincèrement d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation et vous souhaiter la bienvenue à la présente cérémonie d'ouverture solennelle de notre 19<sup>ème</sup> Congrès. Il faut qu'une page se ferme et qu'une autre s'ouvre. Je remercie l'Éternel de m'avoir permis d'achever mon mandat de Président de notre institution sur une aussi belle note que l'organisation de son premier congrès en terre du Maghreb.

Après l'historique Congrès tenu à Dakar du 07 au 09 Décembre 2006, et dont les échos résonnent encore dans nos cœurs, nous voilà à nouveau réunis pour la 19<sup>ème</sup> édition du Congrès des Notaires d'Afrique, dont le notariat algérien nous fait l'honneur et la confraternelle amitié d'accueillir et d'abriter les travaux.

Avant même de commencer ses travaux, le présent congrès fleure déjà le congrès de référence. Il marquera de manière durable non seulement l'histoire de notre Commission Continentale, mais aussi celle de l'UNION tout-entière.

En effet, le notariat algérien qui nous accueille aujourd'hui avec enthousiasme, n'est officiellement admis à l'UINL que depuis Novembre 2006, date à laquelle le drapeau algérien a été implanté pour la première fois aux côtés de ceux des autres pays membres, lors des assises de l'UNION tenues à PUNTA DE L'ESTE en URUGUAY.

J'ai eu moi-même, le privilège de découvrir le notariat algérien il y a un peu plus de trois ans, en Juin 2004 lors de ma participation en qualité de Délégué Sectoriel pour l'Afrique, à la mission d'inspection effectuée par la commission de coopération notariale internationale auprès de ce notariat qui n'était alors que simple candidat à l'adhésion à l'UINL.

Mais je vous confie en toute humilité – et ce ne sont pas les autres membres de la délégation qui me démentiront sur ce point – au

contact de ce notariat dont je participais à l'Inspection, j'avais plutôt l'allure (vous me pardonnerez l'expression) d'un Inspecteur des travaux finis.

En effet, le notariat qu'il m'était donné de découvrir, était non seulement largement aux normes de l'Union, mais il était doté d'une parfaite organisation, composé de femmes et d'hommes solidement formés, compétents et dirigés par des Chambres Régionales et une Chambre Nationale, respectant et sachant faire respecter les textes et l'éthique.

Il s'agit là, d'un notariat qui, grâce au sérieux et au savoir-faire de ses membres, a su forcer la respectabilité des citoyens et des pouvoirs publics algériens.

Dès lors, il n'est pas étonnant de voir le notariat algérien, fort de ses deux mille notaires, malgré l'humilité de ses dirigeants, apparaître rapidement parmi les wagons de tête, voire comme la locomotive de notre commission continentale, et pas seulement à la faveur de l'ordre alphabétique.

Cette volonté de s'impliquer immédiatement dans la vie de notre commission est illustrée par l'entrée particulièrement remarquée des notaires algériens qui, tant par le nombre et la qualité de leurs interventions, ont montré toute l'étendue de leur talent, lors de leur première participation à nos travaux au Congrès de Dakar.

Plus significative encore, est la signature à Alger, dès le 1<sup>er</sup> Février 2007, d'un accord de jumelage, entre les Chambres nationales des Notaires du Bénin et d'Algérie, respectivement représentées par les Présidents : **Jean- Jacques GBEDO** et **Tahar MELAKHESSOU**, consacrant ainsi et pour la première fois de toute l'histoire du notariat africain, la Coopération notariale Sud-Sud. Faut-il y voir un atavisme

En effet, toute cette première en notariat n'en n'est pas vraiment une dans l'histoire des deux pays.

Considéré tout d'abord avec moi, que le A et le B sont deux lettres qui vont bien ensemble, très bien ensemble. Que par ailleurs le A comme Algérie et Abdel Kader, l'une des figures de proue de la résistance algérienne à l'occupation française trouve magnifiquement son pendant dans le B comme Bénin et comme Béhanzin, icône béninoise de la résistance à l'occupation étrangère.

Ajoutons pour finir que les deux moururent en exile et que l'histoire retînt que c'est ici précisément que s'éteignit Béhanzin en 1906. Cent ans plus tard, fleurit donc ce jumelage pour aller ensemble vers les nouveaux défis du notariat de type latin.

Les brillants résultats du notariat algérien n'auraient pu être atteints sans la détermination et le travail méthodique de tous ces notaires algériens regroupés au sein des Chambres régionales de l'Est, de l'Ouest, du Centre, lesquelles sont coiffées par une Chambre Nationale dirigée par une équipe ayant à sa tête, un homme de foi, je veux nommer notre Confrère bien connu, mon frère et ami **Tahar MELAKHESSOU** dont l'ouverture d'esprit et les qualités humaines sont unanimement reconnues et qui n'a ménagé ni son temps, ni sa personne, ni ses ressources, ni ses relations extra-notariales, ni même sa vie de famille, pour asseoir avec son équipe, le notariat algérien, qui fait aujourd'hui la fierté de l'Etat et du peuple algériens, mais qui suscite aussi l'admiration de tous les notariats d'Afrique et du reste du monde.

Le Président **MELAKHESSOU** ne s'est d'ailleurs pas contenté de jeter les bases d'un notariat crédible ; il a su, avec la même détermination, préparer la relève, si bien qu'on a du mal à croire qu'il y a eu changement à la tête du notariat algérien qui, comme nous l'avons tous constaté, est aujourd'hui dirigé par un autre homme de conviction, mon illustre condisciple et ami, le Président **Abdel Hamid ACHITE-HENNI**.

Une telle avancée de l'activité notariale en Algérie, est aussi et incontestablement, le résultat de l'appui sans faille de l'Etat algérien

et en premier lieu, de son Chef, son Excellence le Président **Abdel Aziz BOUTEFLIKHA**, qui, partisan convaincu et combattant infatigable de l'ordre et de la concorde, a très vite compris l'impérieuse nécessité de renforcer le notariat algérien, instrument irremplaçable de sécurité juridique, nécessaire pour garantir le développement et l'équilibre socio-économique du pays.

Avec de tels arguments, l'enthousiasme, la mobilisation des consoeurs et confrères d'Algérie, la qualité des travaux préparatoires, l'engagement du Président **Abdel Hamid ACHITE-HENNI** et de son comité d'organisation, des moyens mis à notre disposition par les plus hautes Autorités de l'Etat d'Algérie et particulièrement le Chef de l'Etat, son Excellence, le Président **Abdel Aziz BOUTEFLIKHA**, à qui je voudrais ici et très solennellement adresser, en notre nom à tous, nos sentiments de profonde gratitude, je peux affirmer, sans risque d'être démenti par les faits, qu'au Congrès historique de Dakar, va succéder le Congrès historique d'Alger; à l'esprit de Dakar, va succéder l'esprit d'Alger.

Je crois que nous pouvons dès à présent, applaudir à tout rompre les enfants d'**Abdel Kader** et de **Lalla Fatma N'SOUMER**, la délégation des Notaires **d'El-Djazair**, conduite par le Président **Abdel (Kader) Hamid ACHITE-HENNI** ;

Excellence, Monsieur le Président de la République, le Notariat algérien jouit auprès des autres notariats du monde, d'un prestige et d'une confiance immenses et c'est pour en porter témoignage que sont présentes ici aujourd'hui, les importantes délégations d'Afrique et du reste du monde que je vais maintenant vous présenter.

Outre l'Algérie, la C.A.A.F compte quatorze notariats :

Et pour commencer, voici les représentants du pays de **BEHANZIN**, **BIO GUERRA** et **KABA**, je vous demande d'applaudir la délégation du **BENIN**, conduite pour la première fois,

par une femme, amazone des temps modernes, sa Présidente **Irène ADJAGBA ICHOLA**.

Je demande à la délégation du pays des hommes intègres de se lever; merci d'applaudir la délégation du Burkina Faso, conduite par le Président **Seydou BALAMA**.

Voici à présent la majestueuse délégation du Cameroun, conduite par sa Présidente **Régine DOOH-COLLINS**, une autre femme qui tient toujours solidement la barre.

C'est le tour de la délégation qui illustre de la manière la plus éclatante, la féminisation de la profession notariale en Afrique et démontre par la même occasion, que les hommes aussi peuvent être contraints de réclamer la parité. Il s'agit du notariat Centrafricain qui est, non seulement majoritairement féminin, mais dont l'organe de représentation est composé exclusivement de femmes qui n'ont donc pas peur de conduire les hommes.

Je vous demande d'applaudir la délégation Centrafricaine conduite par une femme qui ne « **CHARI** » toujours pas.

Nous allons maintenant accueillir la délégation du Congo-Brazzaville de plus en plus active ; elle est conduite par le Président **Salomon LOUBOULA**.

Voici le pays dans lequel notre commission a été portée sur les fonds baptismaux et qui, dès à présent, met les petits plats dans les grands pour abriter l'an prochain, notre vingtième congrès. Merci d'applaudir la délégation de Côte d'Ivoire conduite par le Président **Antoine Nguessan NIAMIEN**.

**M'Bolo** à la délégation du Gabon conduite par l'infatigable **Célestin NDELIA**.

Je salue la délégation de Guinée conduite par le « toujours fidèle » **Diallo AMADOU**, petit effectif, efficacité maximum.

Pour qu'un **Diallo AMADOU** n'en cache un autre, je précise que le second dirige la délégation Malienne. Et comme le dimanche à Bamako est jour de mariage, le Président **Abdel Hamid ACHITE-HENNI** a doré et déjà préparé les contrats. En tout bien tout honneur. Puis Honni qui mali pense!

Voici arrivé le tour de la délégation du Maroc qui s'apprête à prendre en mains la destinée de notre Commission Continentale, pour les trois ans à venir; merci d'applaudir les consoeurs et confrères du Maroc, conduits par le Président **Fayçal BENJELLOUN**

Voici une autre délégation frontalière, celle du Niger conduite par une femme inénarrable, merci d'applaudir la Présidente **Marie-Virginie MAMOUDOU** et sa délégation.

Je voudrais à présent demander aux consoeurs et confrères du Sénégal, organisateurs émérites de notre 18<sup>ème</sup> Congrès, de se lever. Merci d'applaudir le Président **N'Diaye** et sa délégation.

Voici à présent, le pays auquel le notariat africain doit son hymne; merci d'applaudir les fils du Toumaï, la délégation Tchadienne.

Dernière sur la liste mais première en réactivité, voici la délégation du Togo conduite par le Président **Mohamed TCHASSONA TRAORE**.

Je voudrais à présent, saluer les Représentants des Organisations- soeurs qui ont toujours et en toutes circonstances, accompagné le Notariat africain.

Je vous demande d'applaudir le Représentant du Conseil Supérieur du Notariat français.

Je salue la présence, parmi nous, du Président **Jean-Paul DECORPS** et de son successeur à la tête de l'Association du Notariat francophone, le Président **Bernard REYNIS**.

Merci d'applaudir le Représentant de l'Institut International de l'Histoire du Droit.

Je salue enfin, le Représentant du Notariat Polonais.

Excellence, Monsieur le Président de la République, Mesdames, Messieurs, chers invités, comme c'est le cas depuis bientôt vingt (20) ans, la rencontre d'Alger nous fournira une fois encore, l'occasion de démontrer le caractère indispensable et la vitalité de notre profession qui avance toujours dans le sens de l'histoire, afin de répondre au mieux aux préoccupations et aux soucis des populations de nos villes et campagnes, en quête de sécurité dans un univers de plus en plus tourmenté.

Le thème que nous avons décidé de traiter au cours du présent congrès porte sur : « l'acte notarié, instrument privilégié de paix sociale ».

Hier, nous avons déjà tenu un séminaire sur « le crédit hypothécaire ».

Les différentes communications présentées par nos éminents congressistes nous fourniront une fois encore, la preuve de la supériorité de la culture juridique romano germanique de justice préventive, incarnée par le notariat, sur la culture anglo-saxonne de la dérégulation et du tout contentieux.

En effet, on ne le dira jamais assez! Il ne peut y avoir de développement sans la paix, ni la paix, sans la sécurité. Et, le professionnel le plus apte à fournir la sécurité, c'est le Notaire dont l'intervention impartiale rassure les cocontractants et permet d'éviter ou de prévenir les litiges.

Partout où se manifestent les risques de déchirure du tissu économique et social, le Notaire contribue à régler les conflits entre les individus, entre les agents économiques, entre les générations.

C'est dire que le Notaire est un professionnel au service de la paix et de la sécurité publique.

A ce propos, la déclaration que faisait, il y a quelques années, un des anciens Présidents du Conseil supérieur du Notariat français, « En chargeant le Notaire d'une mission générale de l'authenticité, le législateur a fait de l'acte qu'il rédige, un instrument au service de la tranquillité publique, conçue comme le principal dessein de la loi » prend ici, tout son sens :

Dépositaire de la loi et des secrets de famille, vérificateur et gardien des droits successoraux et des droits de propriété, le Notaire est aussi un Conseil avisé et surtout un rempart particulièrement efficace, contre le risque de voir naître à posteriori des litiges causés par la contestation d'une clause, d'un engagement ou autres, résultant d'un contrat ou d'une relation juridique quelconque.

L'acte authentique, faut-il le rappeler, présente l'avantage inégalable de faire foi, de manière quasi-absolue, d'avoir force de loi et force exécutoire, en permettant, en cas de nécessité, l'accès direct aux voies d'exécution, sans recours préalable au juge.

L'acte notarié rassure donc les propriétaires, les investisseurs nationaux et étrangers, tous, certains de bénéficier des fruits de leur travail et de leurs capitaux, mais aussi il permet d'éviter l'encombrement inutile des tribunaux.

Pourtant, l'acte authentique et par suite la profession notariale, sont l'objet d'agressions caractérisées des « spécialistes » de Bretton-Woods.

A l'heure où finit mon mandat, je ne peux manquer pas une nouvelle fois d'enfourcher le cheval de cette bataille que nous nous jurons de mener encore et toujours et de gagner contre les apôtres de la dérégulation et du tout libéralisme, adeptes de la loi de la jungle dont le but inavoué est la destruction systématique de nos économies et la paupérisation de nos populations.

Le principal support de cette politique d'agression contre l'acte authentique, est le fameux rapport du «DOING BUSINESS», ourdi par les soi-disant Experts du FMI et de la Banque Mondiale, qui, sous le couvert de la lutte contre la pauvreté, utilisent des arguments fallacieux pour étayer leur thèse.

Excellence, Monsieur le Président de la République, forte de ses 77 membres, dont la Grande République Populaire de CHINE et le JAPON, l'U.I.N.L est décidée à tout faire pour contrecarrer, l'œuvre de déstructuration de nos économies et de nos bases juridiques, entreprise et entretenue par ces marchands d'illusions.

Dans cette perspective, ce que nous avons vu et entendu à Alger depuis notre arrivée, nous encourage et nous rassure.

Il n'y a donc pas meilleure tribune que celle qui nous est offerte ici, dans un pays, où l'acte sous-seings privés est désormais rangé au Musée d'histoires anciennes et où l'acte authentique s'est imposé comme instrument unique de formalisation des relations contractuelles, pour attaquer avec encore plus de force, les basses manœuvres de ces économistes en mal de sensationnel et pour démontrer le rôle indispensable du Notariat, vecteur de sécurité et de paix, pour le développement de nos pays.

Excellence, Monsieur le Président de la République, vous avez, votre vie durant, « sabre au clair », lutté pour la liberté et la dignité de l'homme et des peuples de notre continent. Vous êtes un digne fils et un ami authentique de l'Afrique; vous êtes toujours à la

pointe du combat pour le développement de l'Afrique, comme en témoignent vos actions personnelles en faveur de la promotion et du développement de l'Afrique à travers le NEPAD.

Depuis sept ans, vous avez pris l'initiative inédite et jusqu'à présent, unique en Afrique, d'initier comme priorité nationale, la réforme de la justice pour consolider l'Etat de droit dans votre pays, etc.

Vous êtes donc la personne idoine, à qui, je voudrais, du haut de cette tribune, m'adresser très respectueusement, pour vous demander d'intervenir chaque fois que vous le pourrez, auprès de vos homologues africains, pour leur faire partager votre vision de l'acte authentique, comme support unique des relations contractuelles dans nos pays et ce, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de nos concitoyens.

Le congrès des Notaires d'Afrique est une occasion unique d'échanges, du donner et du recevoir, de mise à jour de nos connaissances, en un mot, c'est un rendez-vous essentiellement consacré au travail de recyclage, de perfectionnement et de réflexion profonde sur les moyens d'infléchir ou de susciter les réformes législatives et réglementaires dans nos pays, dans l'intérêt de nos concitoyens et de l'Etat de droit.

Après le temps de l'effort et de la réflexion, doit fatalement venir le temps des loisirs et du réconfort.

Nous sommes à Alger, Capitale d'un pays multiséculaire, chargé d'histoires, de culture et haut lieu de rencontre des civilisations; pays de l'hospitalité, pays de la fête, pays de la gastronomie.

Et puisqu'après quelques jours de dur labeur et de travail bien fait, nous aurons droit au repos, à la récréation et mérité notre salaire; nous pourrions légitimement et notamment, grâce aux importants

moyens mis à notre disposition par le Notariat et l'Etat algériens, profiter d'Alger et de sa région et même d'autres régions du pays, participer dans les meilleures conditions à des sorties exceptionnelles et hautes en couleurs, qui feront de ce 19<sup>ème</sup> congrès, une fantasia de bout en bout dans cette Algérites et cette Agérichte.

Excellence, Monsieur le Président de la République, malgré votre emploi du temps particulièrement chargé, vous avez accepté d'inaugurer aujourd'hui, la 19<sup>ème</sup> édition du congrès des Notaires d'Afrique, organisé pour la première fois en Algérie.

Au nom de tous les notariats d'Afrique et en mon nom personnel, je voudrais, une fois encore, vous remercier et à travers vous, l'Etat et le Gouvernement algériens, pour tout ce que votre présence ici, représente de symbolique pour les notariats d'Algérie, d'Afrique et du reste du monde.

- Vive le notariat au service du développement et de l'Etat de droit en Afrique
- Vive la coopération notariale internationale

Je vous remercie!

**G. ADECHY**  
Président de la C.A.AF/U.I.N.L

Alger, le 18 Novembre 2007